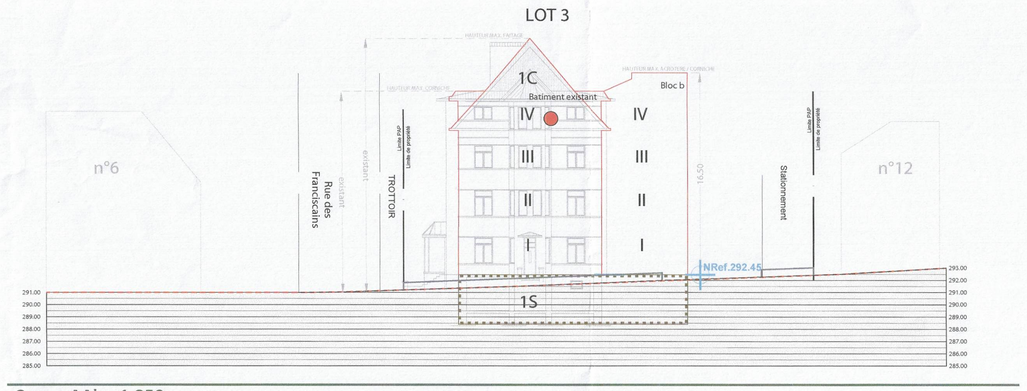

Coupe AA' 1-250

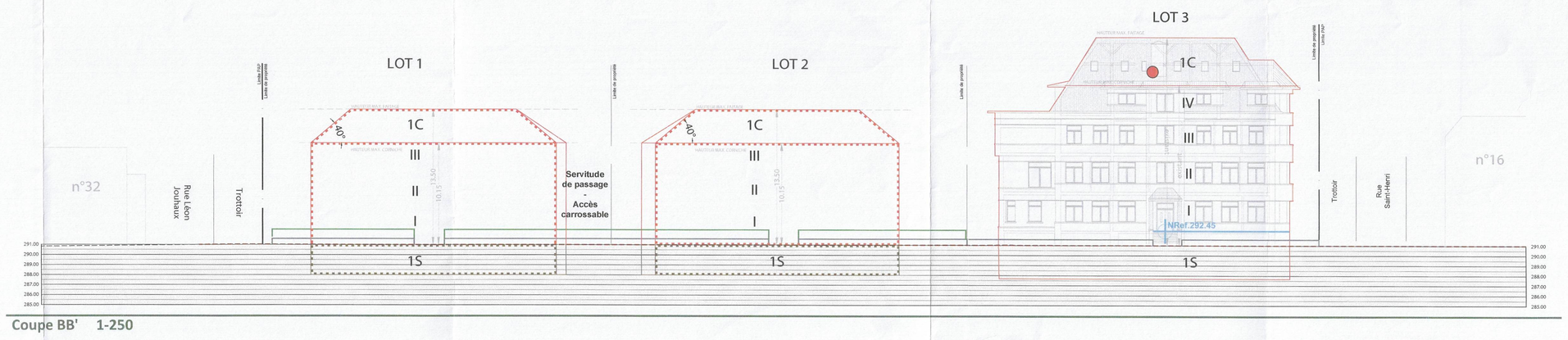

Coupe BB' 1-250

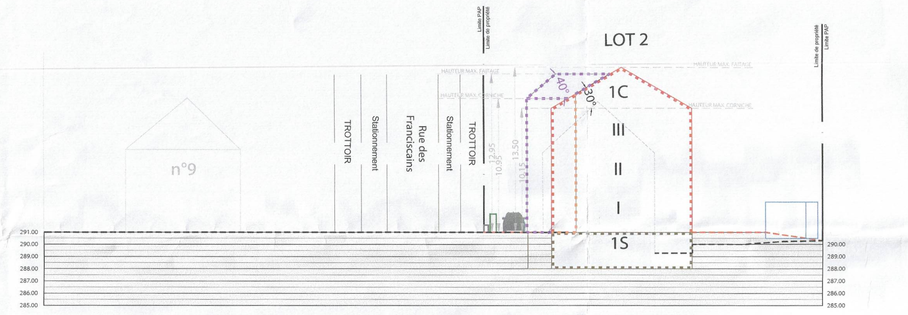

Coupe CC' 1-250

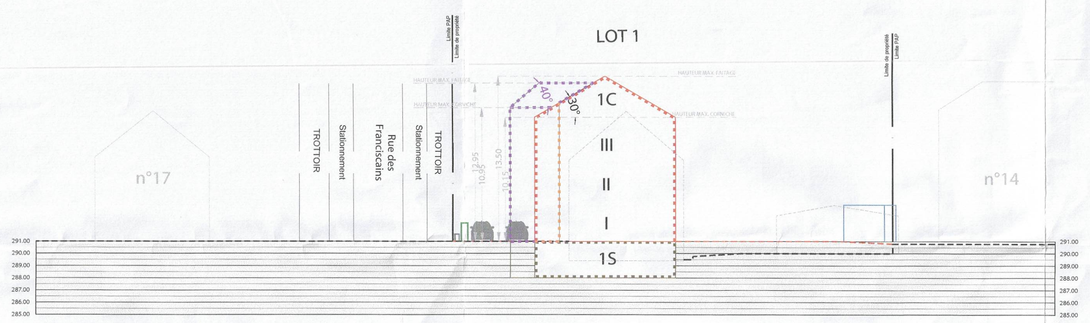

Coupe DD' 1-250

Plan 1-250

Surface brute : 32.44 ares

Surface nette : 32.44 ares

Surface privée / publique nécessaire à la viabilisation : 0.00 ares

Surface à céder au domaine public communal : 0.00 ares soit 0,00 %

Densité : 9.25 log/ha
3 logements

Surfaces

LOT1		11.09	
-	308.00	-	940.00
613.00	1-mi	0	1-u
t4(30°-40°)	hc-10,15/hf-13,50	-	III+1C+1S

LOT2		9.14	
-	308.00	-	940.00
543.00	1-mi	0	1-u
t4(30°-40°)	hc-10,15/hf-13,50	-	III+1C+1S

LOT3		12.21	
-	405.00	-	1940.00
999.00	1-mi	0	1-u
t existante t1-t2(30°-40°)/tp	hc-exi/hf-exi ha/hc-16,50m	-	existant IV+1S

Degré d'utilisation du sol par lot

Représentation schèmatique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT — surface du lot / de l'îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m²] — min. max. — surface constructible brute [m²]
surface du scellement du sol [m²] — max. — min. max. — type et nombre de logements
type de toiture — max. min. max. — nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions — hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... — nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R — nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...C — nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ...S — nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x — hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x — hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x — hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi — x maisons isolées
- x-mj — x maisons jumelées
- x-mb — x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u — x logements de type unifamilial
- x-b — x logements de type bifamilial
- x-c — x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp — toiture plate
- tx (y%-z%) — toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour construction principale
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à vocation de logement par construction
- x% y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logements par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux privée au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / vélo / cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté/arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à rétention pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende officielle

Représentations

- 5.00 — dimensionnement des immeubles
- 5.00 — reculs des immeubles
- A-A' — indication des coupes
- LOT 00 0.00 ar — indication numéro lot et surface
- 285ref. — niveau de référence
- Pr — place de stationnement privée
- aire de jeux privée à titre indicatif
- accès parcelle à titre indicatif
- bâtiment existant à démolir
- limites de surfaces constructibles pour retrait
- branchement particulier eaux pluviales
- branchement particulier eaux usées
- Emplacement pour pompes à chaleur
- espace pouvant être dédié au stationnement pour vélos

Référence : 20024/59C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du : 05/06/2025
Le Ministre des Affaires Intérieures
Léon Gloden

Légende complémentaire

papaya green

INDICE	INFORMATIONS	DESSINE	DATE

Le Plan d'Aménagement Partiellement conçu sur base des éléments suivants :
- Plan d'Aménagement Général du p.mn.aaa
- Levé topographique réalisé le p.mn.xxxx par le bureau XXX

PROJET : PAP-Nouveau Quartier "Sainte Elisabeth" à Esch-sur-Alzette
Partie graphique suivant avis n°20024/59C

MAITRE DE L'OUVRAGE : Elisabeth-Anne ASBL
22, Boulevard Joseph II
L-4361 Ville-Haute Luxembourg

DESSINE : MM CONTROLE : PA
FORMAT : ISO A0 DATE : 21.03.2025

N° : 01

12, avenue du Rock'n'Roll L-4361 ESCH SUR ALZETTE Tel: 00352/26 17 84 hello@papaya.green